

Prendre en compte les PFMP dans l'élaboration du PAI

Guide de lecture du PAI prenant en compte les PFMP

Texte réglementaire

1
Circulaire [MENE2014832C du 10-02-2021](#) : »Projet d'accueil individualisé pour raison de santé »

Contexte

Le projet d'accueil individualisé (PAI) est élaboré dès qu'un apprenant souffre de troubles de la santé (physiques ou psychiques) qui peuvent avoir des répercussions sur son parcours scolaire ou sur son quotidien de manière générale.

Le PAI doit être mis en œuvre sur tous les temps et sur tous les lieux scolaires : à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, sur des temps de classe ou sur des temps hors de la salle de classe (réfectoire, internat, etc).

Or, les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), inscrites dans les référentiels de formation comme une modalité d'apprentissage particulière, font bien partie des temps et des lieux scolaires.

Les PFMP, qu'elles se déroulent sur l'établissement (atelier technologique et/ou exploitation agricole de l'établissement) ou sur des entreprises partenaires ou sur les lieux de stage, doivent être l'objet d'une réflexion particulière sur la mise en œuvre du PAI.

Effectivement, outre l'éventuel avis médical émis dans le cadre de l'aptitude aux travaux réglementés, les recommandations du PAI doivent être respectées lors de la PFMP afin de garantir la sécurité de l'apprenant, son bien-être et ses besoins de soin si nécessaire.

Il convient donc, lors de la rédaction du PAI en collaboration avec le médecin qui suit l'apprenant, de prendre en compte les dimensions en lien avec cette situation spécifique.

Objectif du guide

Le guide qui suit propose d'expliciter comment on peut mettre en lien les items proposés dans le PAI et les points de vigilance liées à la situation en PFMP.

Attention : Les apprenants à besoins particuliers relevant du PAI, en fonction de leurs difficultés, de leurs points forts et de leurs besoins, n'auront pas forcément les mêmes besoins pendant leur période de formation en milieu professionnel et pendant leur formation en établissement.

2

Parmi les items du PAI, nous avons sélectionné ceux pour lesquels un point de vigilance sera nécessaire. Pour autant, selon le profil de l'apprenant, il peut ne pas être pertinent de s'y attarder.

Auteurs : Hervé LIPP, ENSFEA, Laure SEIGNAC- DURET, réseau national inclusion, BAEVS, DGER

Prendre en compte les PFMP dans l'élaboration du PAI

Guide de lecture du PAI prenant en compte les PFMP

3

Ce guide doit être connu par l'ensemble des acteurs (Famille, IDE, chefs d'établissements) avant la rédaction du PAI par le médecin traitant.

• Établissement scolaire et hors de l'établissement scolaire

Créer deux nouvelles cases : « enseignant chargé du suivi de stage » et « directeur de l'exploitation agricole annexé et/ou de l'atelier technologique annexé »

• Partenaires

Dans la case « Autres », indiquer le nom du tuteur de stage ainsi que les coordonnées de l'entreprise d'accueil de l'apprenant.

• Aménagements et adaptation

• Aménagements du temps de présence dans l'établissement (b)

Dans la zone où il est mentionné « préciser », si besoin, indiquer :

- il peut être utile de préciser les aménagements horaires qui doivent être appliqués dans le cadre des PFMP (au niveau de la journée, semaine) ;
- faire de même pour les temps de repos ;
- noter ici les éventuelles restrictions d'activités spécifiées dans l'avis médical émis dans le cadre de l'aptitude aux travaux réglementés.

• Aménagements de l'environnement (selon le contexte) (c)

Dans la zone où il est mentionné « préciser », si besoin, indiquer :

- transposer les éléments cités dans le cadre des PFMP (un point de vigilance est à avoir notamment sur le mobilier) ;
- indiquer qu'un lieu devra être identifié si l'apprenant a besoin de s'isoler (temps de repos) ;

- il peut être utile aussi d'indiquer si la personne peut ou non travailler sur une zone de passage de personnes, (afin d'éviter la déconcentration, la relation à l'autre, le regard des autres....) ;
- noter ici si l'utilisation de certaines machines par l'apprenant est fortement déconseillée et/ou nécessite obligatoirement la présence du tuteur ;
- préciser s'il est nécessaire de prendre en compte l'environnement sonore (port d'un casque anti bruit), l'environnement visuel (choix des activités à effectuer, marquages au sol ou sur du matériel, ..).

- **Aménagements à l'extérieur de l'établissement (d)**

Ajouter une case « période de formation en milieu professionnel »

Dans la case « préciser », indiquer la liste des documents et des informations à fournir au tuteur de l'apprenant.

- **Restauration (e)**

Dans la zone où il est mentionné « préciser », si besoin, indiquer:

- nécessité d'informer le lieu de stage des éléments à prendre en compte si la restauration s'effectue sur place ;
- nécessité de respecter des horaires de repas fixes ;
- nécessité de permettre à l'apprenant de prendre des collations.

- **Soins (f)**

Dans la zone où il est mentionné « préciser », si besoin, indiquer:

- Ne pas oublier de faire une information au tuteur de PFMP de :
 - la présence d'une trousse d'urgence et de sa composition ;
 - la fiche « conduite à tenir en cas d'urgence » ;
 - de la prise d'un traitement médicamenteux ;
 - du type de surveillance à effectuer (signes caractéristiques à observer, signes d'alerte)